

COMPTES RENDUS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURG D'OISANS

Département de l'Isère

Séance du 7 juin 2017

Nombre de membres : 23

En exercice : 23

Participants : 16

Date de convocation : 03.02.2017

L'an deux mille dix-sept et le sept juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bourg d'Oisans, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur André SALVETTI, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf Mesdames Astrid MESIC, Jocelyne BALME, Anais PICCA, Mélanie SMITH, ainsi que Messieurs Florian TRIBOUILLET, Sébastien CORNIL.

Pouvoir de : Madame MESIC à Madame PRAPANT
Madame PICCA à Madame FIAT
Madame BOUQUET à Madame SOUBRIER
Madame SMITH à Mr VERNEY
Monsieur CORNIL à Monsieur GOFFMAN

Secrétaire de séance : Laure SOUBRIER

Monsieur SALVETTI ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 3 Mai 2017.

Le procès verbal de la séance du 3 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

N°	Objet
2017-049	Budget ville / DM4
2017-050	Budget ville / Subvention aux associations
2017-051	Budget ville / Subvention aux associations
2017-052	Délibération rectificative de la délib 2017-041 prêt Crédit Agricole
2017-053	Créations / suppression de postes
2017-054	Rapport annuel sur l'eau 2016
2017-055	Demande de subvention / rénovation des appartements Quai GIRARD subventions aux associations

Objet : Budget Ville 2017/ Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les grandes orientations de la DM1 2017 de la Ville, telles qu'elles ont été définies lors de la commission des finances en date du 01 juin 2016, à savoir :

38052 Code INSEE	CNE DE BOURG D'OISANS CNE DE BOURG D'OISANS M14	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80636 : Vêtements de travail	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6067 : Fournitures scolaires	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6241 : Transports de biens	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	26 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	64 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	64 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	407 963.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	407 963.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-70876 : Par le GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	105 834.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	136 079.00 €
R-748313 : Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	371 913.00 €
Total FONCTIONNEMENT	64 000.00 €	499 913.00 €	0.00 €	435 913.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (Investissement)	214 084.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	214 084.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	407 963.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	407 963.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	424 300.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 377.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	427 677.00 €

38052 Code INSEE	CNE DE BOURG D'OISANS CNE DE BOURG D'OISANS M14	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
D-2031 : Frais d'études	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118 : Autres terrains	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311 : Hôtel de ville	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312 : Bâtiments scolaires	0,00 €	1 301 004,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0,00 €	58 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	444 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2161 : Oeuvres et objets d'art	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 400,00 €	2 016 904,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	241 264,00 €	2 076 904,00 €	0,00 €	1 838 640,00 €
Total Général		2 271 553,00 €		2 271 553,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :
Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Approuve la Décision Modificative n°1 à apporter au Budget Primitif 2017 de la Ville,
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2017 - 050

Objet : budget ville/ subventions aux associations

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'assemblée délibérante qu'après analyse du dossier de demande de subvention pour 2017 présenté par l'association ART YOGA EXPRESSION ET CREATION:

- il a été décidé d'accorder, pour l'année 2017, une subvention de 300 € à l'association ART YOGA EXPRESSION ET CREATION

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :
Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Fixe à 300 € la subvention accordée pour l'année 2017 à l'association ART YOGA EXPRESSSION ET CREATION
- Précise que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget 2017
- Donne toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2017 - 051

Objet : budget ville/ subventions aux associations

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'assemblée délibérante qu'après analyse du dossier de demande de subvention pour 2017 présenté par l'association OISANS CHEVAL EN MONTAGNE:

- il a été décidé d'accorder, pour l'année 2017, une subvention de 1 000 € à l'association OISANS CHEVAL EN MONTAGNE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :
Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- fixe à 1 000 € la subvention accordée pour l'année 2017 à l'association OISANS CHEVAL EN MONTAGNE
- Précise que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget 2017
- Donne toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2017-41 du 03/05/2017 le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse Régionale Mutuel Sud Rhône Alpes.

Monsieur le Maire informe qu'une erreur de rédaction a été commise dans la synthèse des caractéristiques du prêt, à savoir que la ligne précisant « échéances annuelles constantes réduites » doit être rectifiée comme suit « une échéance annuelle constante réduite ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des différentes propositions de financement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses (délibération 2016-089 du 14/12/2016) :

-montant ht des travaux	2 850 640 €
- subventions	1 396 256 €
- autofinancement par la commune (hors emprunt)	454 384 €

- Et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 1 000 000 €, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,2774% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le **déblocage de la totalité des fonds intervient le 11/06/2017.**
La première échéance sera fixée au 11/07/2017.

Synthèse :

- durée : 180 mois
 - taux client : 1,45 % en annuel
 - taux résultant de l'annuité réduite : 1,2774 % en annuel
 - si date de versement des fonds : **11/06/2017**
 - si date de la première échéance : **11/07/2017**
 - une échéance annuelle constante réduite
 - toutes les échéances seront fixées au **11/07** de chaque année
 - frais de dossier : 1 000 €
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
 - S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
 - Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
 - Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

N°2017/053

Objet : CREATION/ SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune poursuit la réorganisation de ses services.

D'une part, les services techniques sont confrontés à une augmentation constante des tâches administratives relatives à leurs fonctions. Afin de permettre un fonctionnement cohérent du service, ou les cadres pourront se recentrer sur leurs activités propres, il est envisagé la création d'un poste de « secrétaire », répondant à ces attributions. Le recrutement se ferait ultérieurement, selon la procédure en vigueur.

D'autre part, le service petite enfance est actuellement sous la responsabilité d'un agent contractuel, qui est au service de la mairie depuis plus de 7 ans. Afin de pérenniser ce poste, il serait souhaitable de créer un poste d'agent titulaire, correspondant aux besoins réels.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide de créer :**

A compter du 07.06.2017 :

- Un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet 26h/semaine (112.67h/mois) annualisé.

- **Décide de supprimer :**

A compter du 07.06.2017 :

- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (97.83 heures/mois)

- **Précise** que les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2017-054

Objet : Budget Eau/asst – Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau

Considérant la loi n° 95.10 du 02 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement fait obligation aux communes, dans un souci de transparence et d'information, d'établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Après avoir pris connaissance des conclusions de l'Agence Régionale de Santé faisant ressortir la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée et sa conformité aux normes réglementaires

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Approuve le rapport sur l'eau pour l'année d'exploitation 2016 ;
- Précise que ce document sera transmis en préfecture et mis à disposition du public en mairie ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2017-055

Objet : demande de subvention – Rénovation des appartements communaux situés quai Girard

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de rénovation des quatre appartements communaux situés 31 quai girard au Bourg d'Oisans.

La rénovation consiste en des travaux d'amélioration de l'isolation thermique avec remplacement des menuiseries extérieures, travaux de ventilation et de rénovation intérieure.

Le montant total du programme s'élève à 73 050,00 € HT pour l'ensemble des quatre appartements.

Ce programme peut faire d'un dispositif de soutien à la rénovation des logements communaux mis en place par le département de l'Isère, consistant à une aide de 15 % du prix de revient TTC dans la limite de 5000€ par logement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Aide du département à la rénovation des logements communaux – 15%	10 957,50 €
Commune - 85 %	62 092,50 €
TOTAL TTC	73 050,00 €

Où cet exposé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Donne un avis favorable au programme de rénovation des quatre appartements communaux situés 31 Quai Girard à Bourg d'Oisans
- Sollicite l'aide financière du département de l'Isère au titre du soutien à la rénovation des logements communaux pour concourir au financement de ce projet estimé à 73 050,00 € TTC
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la réalisation du programme de travaux.